



ÉDITORIAL

Ensemble pour le retrait de la réforme des retraites et pour une justice sociale !

2023 est et restera une année de changement, à commencer pour notre organisation syndicale CGT : élire, pour la première fois depuis sa création en 1895, une femme secrétaire générale de notre confédération en la personne de Sophie Binet lors du dernier congrès qui s'est tenu à Marseille du 27 au 31 mars dernier. Cela restera à jamais dans l'histoire de notre syndicat. 2023 restera aussi dans l'histoire de notre pays comme celle où un Président de la République revancharde, méprisant, continua à détruire le maximum d'acquis obtenus de hautes luttes depuis des décennies par nos aînés. La CGT depuis plus de 6 mois est dans une intersyndicale inédite depuis des années. Avec 80 % des français qui y sont opposés, la CGT réaffirme et exige de ce gouvernement le retrait total et sans conditions de la réforme des retraites, une réforme injuste et anti-démocratique. Nous avons démontré avec nos propositions CGT, qu'il peut y avoir d'autres solutions, la seule réponse de notre "ROI" avec la complicité de sa cour, a été de l'imposer par le 49.3. C'est une première défaite du aux formidables mobilisations de ces derniers mois. Aujourd'hui cette situation gangrène la vie de notre pays. Pour une très grande majorité de français les difficultés s'accroissent : inflation galopante, recours aux emprunts pour finir les fins de mois etc., bref le moral des ménages est en forte baisse et très déprimé.



- Non Monsieur le Président le financement du système des retraites n'est pas en danger
- Non Monsieur le Président la retraite à 64 ans n'est pas juste
- Non Monsieur le Président la retraite à 64 ANS ne réduira pas les inégalités
- Non Monsieur le Président il n'y aura pas de pension minimale à 1 200 €
- Oui Monsieur le Président à un projet alternatif plus juste qui tienne compte de tous les critères et qui vous a déjà été proposés pas nos représentants CGT.

Aujourd'hui notre premier combat reste le retrait de la réforme des retraites.

Nous devons aussi rester très vigilants dans les mois qui suivent, cette réforme ne doit pas occulter d'autres dossiers importants tels que la santé, le chômage, les transports, les inégalités, le droit du travail, la vie chère etc.

Bien que la préoccupation première des salarié-e-s et des citoyen-ne-s soit la réforme des retraites qui leur vole deux ans de vie pour satisfaire le capital, l'augmentation des salaires et des pensions restent une des préoccupations sociales majeures. Plus que jamais, il nous faudra continuer à mener la bataille pour l'emploi, contre la précarité, avec toujours comme objectif la retraite à 60 ans et les 32 heures !

Frédéric ALLIAUME
Membre du Secrétariat de l'USRAF CGT
Trésorier



Vieillesse

Perte d'autonomie

De nécessaires revendications



La population française vieillit, comme les autres secteurs de la santé la perte d'autonomie, le maintien à domicile ou l'accueil en EHPAD sont en souffrance, manque de personnels, manque de places, etc. Quelles sont les revendications spécifiques de la CGT.

ETAT DES LIEUX

La population française vieillie

D'ici 2035 le nombre de personnes âgées sera plus élevé que celui des enfants ! Cela est lié à l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance (85,3 ans pour les femmes 76,2 pour les hommes) bien que soit observée une stagnation ou une baisse de 0,4 ans depuis 2019. Malgré cela la France reste dans ce domaine au-dessus de la moyenne européenne. Cela est dû à notre système de protection sociale et que nous partons en retraite plus tôt.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015) n'a rien réglé.

Elle a légèrement renforcé les moyens attribués au maintien à domicile et a exclu les EHPAD dans lesquels les places manquent. Le CREDOC (institut économique et sociale estime les besoins à 540 000 places supplémentaires d'ici à 2040.

La branche autonomie

Macron avait promis une loi grand âge dès son premier mandat, à la trappe, le problème est le financement public dans le cadre d'une politique néo-libérale. Finalement en 2020 a été créée une nouvelle branche dite branche autonomie en dehors de la sécurité sociale. Elle est gérée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), établissement public...

La CNSA

Elle a un budget approvisionné par l'impôt via la CSG





(1,95 point de la CSG attribué) de la journée de travail gratuit des salariés (CSA) et de la CASA. Il est évident que ces ressources seront insuffisantes pour faire face aux besoins. Il y aura donc des augmentations de tout ou partie des sources de financement.

Cette nouvelle branche ambitionne de prendre en charge, au sein d'un même risque, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Pout la CGT l'autonomie doit être prise en compte dans la branche maladie de la sécurité sociale.

La perte d'autonomie n'est pas une question d'âge mais concerne toute personne rencontrant des obstacles quotidiens du fait de son état de santé.

LES PROPOSITIONS CGT

La CGT, au contraire, revendique un grand service public national de l'aide à l'autonomie, regroupant et intégrant l'ensemble des structures et des personnels concernés (que ce soit à domicile ou en établissements).

Le service public serait chargé d'offrir, à toutes les personnes en perte d'autonomie, un service de proximité, dans les mêmes conditions, sur l'ensemble du territoire et à la hauteur des Besoins.

En termes de ressources, **le service public de l'autonomie doit être assuré par la Sécurité sociale via la cotisation sociale.** Le financement par l'impôt (CSG, taxes, etc.) doit donc être transformé en financement par la cotisation sociale. La CGT défend ainsi une prise en charge de l'autonomie, intégralement, au sein de la sécurité sociale.

La CGT revendique **une sécurité sociale unifiée qui permet de prendre en compte, l'ensemble des dimensions de la perte d'autonomie sans la découper en branches-risques** (famille, maladie, vieillesse et maintenant autonomie!) afin d'assurer une prise en charge globale des personnes en perte d'autonomie: de l'hébergement, aux soins et aux services spécifiques à l'autonomie.

Autrement dit, il s'agit de répondre enfin, à la définition de la santé comme un « état complet de bien-être », tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)! la CGT défend un **financement à 100 % des coûts des structures de prise en charge de la perte de l'autonomie, afin de supprimer les restes à**

charge. Seules les structures publiques ou de sécurité sociale seraient financées.

La prise en charge à domicile de la perte d'autonomie doit être, elle aussi, possible. La sécurité sociale prendrait en charge, le financement des aménagements, proposerait l'intervention des professionnels de santé nécessaires, des dispositifs de maintien du lien social et des aides forfaitaires pour couvrir les frais fixes inévitablement augmentés et, aujourd'hui, non pris en compte (nourriture, logement, etc.). **Rester à domicile ne doit pas être un luxe, mais un droit.**

Le service public national de l'autonomie que nous préconisons doit s'accompagner de l'embauche de 200 000 personnes pour les EHPAD et de 100 000 pour les services d'aide à domicile, avec des formations et des qualifications reconnues.

L'ensemble de ces mesures doit se retrouver dans une loi « grand-âge » engagée, dès que possible, par le gouvernement.

MICHEL WAGNEZ
Membre du Secrétariat de l'USRAF CGT
Secrétaire à l'Organisation





Des nouvelles de la Mutuelle



La Mutuelle a depuis quelques jours changé les 4 yeux qui la dirige. En effet, à la suite de la démission de l'ancien Président Monsieur Xavier Georges, qui ne pouvait plus travailler dans de bonnes conditions avec le Directeur Monsieur Jean-Marc Fauvel, a eu lieu un CA exceptionnel pour élire un nouveau président. C'est Monsieur Pierre Girault de l'ARAF qui a été élu à l'unanimité (Alliance PN qui possède la majorité au CA n'a pas présenté de candidat).

Il espère relancer le fonctionnement du CA et du bureau dans un esprit de collaboration mutuelle entre toutes les listes. A noter que son élection a, pour l'instant, apaisé les débats au sein du CA, pourvu que cela dure.

A la suite de son élection, le fonctionnement entre le président et le directeur a été revu et cela a entraîné le départ de Monsieur Fauvel qui part reprendre des fonctions au sein de la compagnie (n'oublions pas que le directeur est un cadre supérieur détaché).

En attendant que la compagnie désigne un remplaçant (à peu près 9 mois), la mutuelle a fait appel au groupe AÉMA, auquel nous sommes rattachés, qui nous a détachés un de ses cadres, Monsieur Bruno Thirion. Personne très proche, facile d'accès et assez compétent semble-t-il. Voilà la dernière info plus qu'importante quant au fonctionnement de notre mutuelle.

Sinon, un des grands chantiers est depuis le mois de mars dans les mains de la commission Innovation produit qui se réunit régulièrement pour étudier quelques sujets importants :

- Revue des garanties individuelles (Pour Altitude 300, 350 et 400, SURCO AF, Horizon et Pass Santé)
- Aménagement de la gamme Altitude et SURCO AF
- Téléconsultation.

Ces travaux ne font que commencer, un article plus complet devra attendre la fin des travaux.

Optam ou non Optam ?

Que représentent ces termes que l'on entend de plus en plus partout où l'on va se faire soigner ?

Tout d'abord, il faut savoir que la principale différence entre un médecin OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) ou non OPTAM est l'encadrement des frais de consultation.

Les médecins adhérents OPTAM en secteur 2 s'engagent à ne pas dépasser un taux moyen de 100 % de dépasse-

ment d'honoraires, basé sur les tarifs du secteur 1.

Cette option est une convention signée entre l'Assurance Maladie et les médecins conventionnés du secteur 2. Cela dépend de la volonté du médecin. Elle est renouvelée tous les ans. Elle est censée avoir deux objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins des patients en limitant les dépassements d'honoraires
- Permettre un meilleur remboursement des patients par la Sécurité Sociale.

Mais elle dépend de 2 facteurs :

La discipline du médecin (généraliste ou spécialiste)

Le secteur d'activité du médecin (secteur 1 ou secteur 2)

Alors quelle est la définition de tout cela :

- **Médecin conventionné du secteur 1** : Il applique le tarif fixé par l'Assurance Maladie et ne peut facturer de dépassement d'honoraire (sauf ouverture en dehors de la plage horaire, déplacement au domicile. Dans ce cas pas de remboursement des dépassements).

- **Médecin conventionné du secteur 2 non OPTAM** : Il pratique des honoraires libres et peut fixer des dépassements raisonnables, néanmoins, ils ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

- **Médecin de secteur 2 OPTAM** : Le médecin s'engage à modérer ses dépassements d'honoraire afin qu'ils correspondent à 100 % maximum des tarifs en vigueur dans le secteur 1. L'Assurance Maladie vous rembourse davantage si vous consultez un médecin OPTAM. Les médecins sont censés afficher le secteur d'appartenance et l'affiliation OPTAM ou non OPTAM.

Ainsi la différence primordiale pour ces médecins concerne le contrôle des frais de consultation. Dans le cas d'un médecin non OPTAM, la mutuelle santé ne garantit pas les remboursements.

Il faut donc privilégier :

- Les médecins du secteur 1
- Les médecins OPTAM
- Vérifier le tarif des praticiens et les comparer entre-eux avant de prendre un rendez-vous.

Par ailleurs sachez que les médecins qui pratiquent le dépassement d'honoraire sont maîtres de leurs dépassements. N'hésitez pas à « marchander », certains n'hésitent pas, exceptionnellement à réduire considérablement leurs dépassements.

Rémy LEVASSEUR
Élu au CA MNPAF





A TOULOUSE aussi, on ne lâche rien !!!

Retraite à 60 ans !!! défendons nos salaires et nos pensions !!!!!



Contre la pseudo réforme à 64 ans, nous étions nombreux ces derniers mois dans les manifestations à TOULOUSE et dans la région, contre la loi reportant le départ en retraite à 64 ans.

Salariés du public, enseignants, retraités, jeunes, tous entremêlés étaient dans la rue dans le cadre

des journées d'action décidés par l'intersyndicale.

Nos camarades des sites de TOULOUSE mais aussi les retraités de l'USRAF, ont manifesté également le 1^{er} MAI. Les retraités tout comme les actifs manifestent aussi pour les salaires et les pensions plombés par l'inflation et les augmentations insuffisantes.

Ils le feront savoir le 6 juin lors de la journée d'action et le répéteront le 15 juin avec les organisations de retraités nombreux et déterminés.

Pour info se tiendra le congrès de l'USR 31 (UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT), du 30 au 31 mai à PORTET/Garonne, ce sera le moment de renouveler ses instances, de se doter d'une nouvelle direction, et de créer



des perspectives pour les retraités du département, en assurant toujours mieux la défense des intérêts des retraités, en lien avec toute la CGT. J'y représenterai l'USR d'air France et nos adhérents.

J.-C. CHAZOTTES
Section SUD-OUEST





Congrès de l'USR 31



Nous étions une soixantaine représentant les USR de la Haute Garonne, afin de discuter et suivre les travaux de l'USR31, qui n'avait pas et pu tenir son Congrès depuis 2018.

La période du COVID, tout comme les autres activités n'avait pas permis de tenir le Congrès en temps opportun et permettre de renouveler ses membres, et sa direction.

Cette période fut particulièrement difficile puisque la moitié de son comité départemental l'avait quitté et le secrétaire général avait été remplacé pour cause de maladie.

Malgré cela, les camarades restants ont dû affronter cette période et se substituer pour essayer de pallier à ces manques. Le congrès après un débat animé sur les difficultés rencontrées, est sorti par le haut et 17 membres ont élu un bureau et le nouveau secrétaire général.

Le document d'orientation, et l'état financier ont été votés à l'unanimité des présents.

Nombreux ont été les problèmes communs rencontrés et la volonté de travailler afin de les résoudre en y apportant des solutions avec toute la CGT actifs et retraités.

Parler du syndicalisme à la retraite avec sa spécificité, mais aussi avec des liens étroits quand ils existent, avec le syndicat des actifs.

Besoin de FORMATION tous azimuts afin de pouvoir éclairer nos 220 000 retraités du département et des 17 millions sur le plan national.

Besoin d'utiliser tous ce qui est et fait la CGT et ses structures confédérales (UD-UL-(Fédération, UCR).

Les liens tissés entre USR du département est aussi un apport bénéfique et un creuset pour permettre la syndicalisation et le renforcement des luttes.

Les retraités ont toute leur place et prennent toute leur place dans la société, ils doivent conserver et améliorer leurs droits et permettre à cette force qu'ils représentent de s'exprimer

J'étais le seul délégué de l'USR AIR France, j'espère que dans l'avenir, nous serons plus nombreux à y être présent et apporter la force de notre USR.

Chaque département en possède une UNION SYNDICALE DES RETRAITES (USR), et là où les retraités sont isolés géographiquement, ils trouvent là une maison commune pour défendre leurs intérêts.

A vous de vous en servir.

J.-C. CHAZOTTES

Membre du CD31 de l'USR

Membre de la CE de l'USR AIR France



C'est avec douleur que nous apprenons le décès de notre camarade Pierre Averty qui venait de fêter ses 100 ans.

Pour ses 90 ans nous lui rendions hommage dans notre journal de Septembre 2014 Page 5 : <http://www.retraites-cgt-af.fr/resources/tar+532.pdf>

Un article dans TAR sera consacré à Pierre Averty dans notre prochain numéro.



Le syndicat CGT Air Inter innove dans l'action avec les autres syndicats



Dans les années 1980 le comité d'entreprise d'Air Inter se renouvelle et ouvre un élargissement des coopérations entre militants syndicaux. Par ailleurs, un Comité d'Hygiène et Sécurité est mis sur pied. Ces deux outils, ces deux collectifs, ont quelque chose de commun quant à leur exercice : y travaillent celles et ceux qui sont élus, de quelque organisation syndicale représentative soient-ils. Pour l'essentiel je n'ai pas connu cette période sur le terrain, menant alors de pair la responsabilité de la Branche Aviation et l'animation de l'activité syndicale dans l'Aviation civile, à l'échelle de l'Union Internationale des syndicats de Transports (U.I.S.T) de la Fédération Syndicale Mondiale.

Germination au CE Air Inter

Tentons de regarder attentivement ce qui se passe au CE au début des années 1980, pour essayer d'en saisir la suite au syndicat, si suite il y a. Regardons les acteurs principaux.

Bernard Montagne secrétaire-adjoint. Les 2 et 3 octobre 1979 ont lieu les élections au comité d'entreprise. Les éléments essentiels qui en ressortent sont d'abord de bons résultats électoraux. Et aussi que je suis battu à l'élection du secrétaire; le vote de Gerbus, PNT, va donner l'avantage à la CFDT. J'ai demandé une suspension de séance pour réunir les élus CGT, et ai proposé de ne pas me présenter comme adjoint, mais que la CGT y présente un autre élu. Ce sera Bernard Montagne.

Je suis bien mal placé pour en rendre compte, puisqu'en 1981 je quitterai l'entreprise pour travailler au niveau de la branche Aviation de la fédération des transports. Je pense que Bernard Montagne a milité au CE durant 2 années, 1979-1981. Puis Bernard sera élu secrétaire sans doute durant 4 mandats, jusqu'en 1990, avant de partir en formation pour un nouvel emploi à la sécurité. Dans cet article, mon objectif consiste principalement à saisir l'importance de cette période pour ce qui va



suivre 10 ans plus tard, la création d'une section PNC (Personnel navigant en cabine passagers, chargé de la sécurité) en 1992. Chantal Armenault et Alain Dupont sont tout à fait de cet avis. Durant ces années 1980, une nouveauté attire l'attention.

Auparavant, la CGT était proche des militants PNT, Jacques Adda, Georges Callivrousis au comité... Dès lors ça va s'élargir au SNOMAC avec Jean-Pierre Couraye, Jacques Ricard; ce qui est plus significatif encore c'est le travail en commun avec des PNC.

Ils seront tous syndiqués à l'UGICTCGT-PNC en 1992

Christiane Azzopardi a été embauchée comme PNC le 4 septembre 1972. Elle volera sur Vickers et Fokker 27, et deviendra chef de cabine en 1979. Elle est militante et va être élue déléguée du personnel du SNPNC la même année. Tous les PNC syndiqués le sont au SNPNC (Syndicat National du Personnel navigant en cabine passagers), à cette époque. Mais il y a une minorité dans ce syndicat inter-entreprises (Air France, UTA, Air Inter) qui a des idées et des positions différentes. « *Tous les trois on était d'accord, dit Christiane; ce qui veut dire Monique Levasseur, Alain Dupont et elle-même* ».

Christiane est désignée déléguée syndicale en 1981. Et en 1982 elle est élue au comité avec un certain nombre de PNC. Bernard Montagne en sera le secrétaire. Bernard va y trouver 2 militants aguerris, Evelyne Lebrun, CGT, et Georges Callivrousis, commandant de bord SNPL, qui ont déjà été trésorier et trésorière-adjointe. Bernard va trouver en Alain Dupont un secrétaire-adjoint. Lionel Minosio est sans doute élu au bureau. Christiane sera élue présidente de la commission Emploi-Formation. Monique est représentante syndicale du SNPNC.

Christiane Azzopardi témoigne que, dans sa présidence de Commission, elle rencontre des difficultés. D'abord



Martine.

du Directeur financier, M. Godest. Il lui fait des signes avec la main dès qu'elle avance une proposition, ce qui signifiait : « *ça sort de l'enveloppe* (financière) ». Un militant CFDT de la sécurité, prend systématiquement une position opposée.

Alain Dupont sera président de la commission Economique, sans doute après le départ de son pilier, Georges Callivrousis, à la retraite.

Les rôles d'Evelyne Lebrun, Michel Barrier, et de Lionel Minosio, ont été aussi très importants. Je ne vois pas comment la suite des 4 mandats avec Bernard Montagne (je dirai en tout 10 ans) pourrait s'expliquer sans cette nouvelle donne, principalement du fait de la création du SNPIT en 1984, qui en 1990 va prendre durablement la direction du comité.

Chantal Armenault a été élue au comité dans les années 1980. Elle a remplacé Lionel Minosio comme secrétaire-adjointe de Bernard Montagne, Lionel étant administrateur en 1984. Chantal sera de plus présidente de la commission des activités sociales ainsi que de l'activité sportive, elle qui avait été championne de France de bowling. Elle aura par exemple à travailler avec Jean-Paul Lemarchand sur les statuts de l'ASAI. Elle sera très intéressée par les nombreux contacts avec le personnel au sol d'Orly et de province. Enfin c'est à ce moment-là qu'Yves Pratz deviendra président de la commission des retraités.

En 1992, la toute jeune section PNC va commencer à se développer avec d'abord Catherine Hachon puis Josiane Ayribat

Durant les mêmes années 1980 un CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de travail) est mis sur pied

Je me contenterai d'une approche ciblée de la réalité par sa secrétaire.

Martine Naour est embauchée à Air Inter le 1^{er} juillet 1971. Elle travaille comme secrétaire remplaçante au





secteur Chefs avions, au trafic à Orly-Ouest où l'aérogare est ouverte depuis quelques mois. Puis on lui propose de rejoindre le Hangar N6 chez Gilbert Gonzalès, où elle travaille au sous-sol dans le secteur Etudes pendant 7 ans, pour ensuite rejoindre en 1975 un bâtiment tout neuf, le Bt dit Informatique ou Bâtiment 75.

Une nouvelle étape s'ouvre pour elle en 1978, elle postule au Comité d'entreprise pour le remplacement d'une secrétaire. Il semble qu'elle ait quitté Gonzalès sans regret!

Avec Evelyne Lebrun on avait organisé un recrutement et nous voilà avec Martine ; on ne se connaissait pas beaucoup alors.

En 1984 des élections au CHSCT sont organisées. Martine postule et la voilà secrétaire du CHSCT. 3 CHS sont mis sur pied : un pour les secteurs administratifs avec comme Secrétaire Alain Berthon, agent de réservation, un pour l'exploitation au sol, entretien avions, piste; c'est Claude Combe qui en est le secrétaire. Plus tard il y aura Eric Soulas qui est chaudronnier. Enfin un 3^e pour les secteurs Navigants avec Bernard Reygnier, Steward, comme Secrétaire.

Gérard Camus, commandant de bord, est très impliqué dans le fonctionnement de cette instance. Comme dit Martine, « avec Gérard ça bossait dur! » Il y aura aussi Nicole Hirsch, Bernard Reygnier, et plus tard Jacques Ricard, ancien mécano CGT du sol UTA, devenu mécanicien navigant.

Quelques accidents graves de ces années. On peut retenir 3 accidents principaux dans les années 1980 et 1990.

Le mont Saint-Odile. Il y a eu l'accident sur le vol Lyon-Strasbourg en janvier 1992. Le temps est mauvais, la nuit commence très tôt, ce qui réduit la visibilité; le contrôleur militaire de Strasbourg demande à l'équipage d'aller se présenter à nouveau pour laisser atterrir un autre appareil, et c'est alors que l'équipage va se perdre et heurter la montagne. De plus, Air Inter n'avait pas équipé les Airbus 320 de détecteur de proximité du sol ou d'un obstacle (comme demandé plusieurs fois par le CHSCT PN). Enfin, il arrive que l'ergonomie de l'avion induise en erreur les équipages et génère des confusions. Plusieurs condamnations d'Airbus et d'Air Inter seront prononcées. AIR Inter a équipé ses avions après l'accident.

A Clermont-Ferrand un bagagiste, probablement en train de disposer les bagages en soute, s'est retrouvé

enfermé dans la soute. Il s'agit sans doute d'un employé de la Chambre de Commerce. Le commandant de bord Jacky Paret a été informé au cours du vol. C'est ainsi que le bagagiste est arrivé en hypothermie à Orly.

Enfin un assistant de piste, conducteur de tracma à Orly-Ouest a eu un pied arraché. Les tracmas à cette époque n'ont pas de portes latérales. Aussi les bagagistes ont souvent un pied en dehors du tracma. C'est sans doute lors d'un croisement sur une voie de circulation que l'accident s'est produit. Hervé Marchand était alors Secrétaire au CHS-Exploitation à l'époque, lui-même assistant piste. Le CHS a exigé des portes qui ont été installées.

Martine a été très intéressée par son travail de frappe des rapports et comptes-rendus, mais aussi par les nombreux contacts que l'activité des CHS occasionnait. Martine a travaillé au CHSCT jusqu'à la fusion, et même un peu plus longtemps, alors qu'il n'y avait plus de travail.

Elle a rejoint la Direction Commerciale Air France à Blanqui, puis est revenue à Orly dans l'activité logement, et enfin à la gestion paie des navigants.

**Tant les comités que les CHSCT
n'existent plus actuellement ;
ils ont perdu beaucoup de moyens, et
de ce fait des prérogatives importantes**





6 juin : gagnons le retrait de la réforme et obtenons des avancées sociales !

L'intersyndicale appelle les travailleuses et les travailleurs, jeunes et retraité.es à faire du 6 juin une grande journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire pour gagner le retrait de la réforme des retraites et des avancées sociales.

L'intersyndicale appelle les député.es à voter, le 8 juin prochain, la proposition de loi transpartisane abrogeant la réforme des retraites pour permettre enfin une sortie de crise. Dans le cas contraire, si encore une fois, le gouvernement s'obstina à passer en force, en utilisant des artifices constitutionnels, la colère n'en serait que renforcée.

Cette réforme est brutale et injuste pour les travailleurs et les travailleuses et la jeunesse qui ont tous et toutes bien compris qu'ils et elles devront travailler plus longtemps sans que jamais le patronat, ni les employeurs publics ne soient mis à contribution.

Le retrait de cette réforme est indispensable et permettrait d'avancer enfin sur les préoccupations des travailleurs et travailleuses.

L'intersyndicale rappelle que le salaire relève du partage des richesses : l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études est une priorité. Le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle.

L'Etat doit aussi montrer l'exemple en augmentant le point d'indice dans la Fonction publique. Aucune branche professionnelle ne doit avoir des minima inférieurs au Smic. Aucune pension pour une carrière complète ne doit être en-dessous du Smic. L'égalité salariale Femme-Homme doit être une réalité concrète sans délai.

Pour les seniors il y a nécessité à mettre en place de réels dispositifs de reconversion, des retraites progressives. Pour la pénibilité et les risques professionnels, la totalité des critères de pénibilité supprimés en 2017 doivent être réintroduits pour permettre de vrais départs anticipés. Pour protéger la santé des salarié.es, les commissions de santé sécurité et conditions de travail doivent être obligatoires dans les entreprises de 50 salariés et plus, avec des droits et des moyens renforcés.

Pour permettre une négociation collective de qualité dans le cadre d'une démocratie sociale avérée et afin d'améliorer le droit d'expression syndicale, l'intersyndicale demande d'améliorer et renforcer les moyens pour les représentants du personnel en termes d'heures de mandats, de systématisation des représentants de proximité, d'augmentation du nombre d'administrateurs/administratrices ainsi que la fin de la limitation des trois mandats successifs.

Pour gagner l'égalité Femme-Homme il faut notamment revoir en profondeur l'index égalité salariale, revaloriser les métiers féminisés, majoritairement les moins bien rémunérés, proscrire les temps partiels subis et instaurer un indicateur pour suivre les déroulés de carrière. Ces propositions renforceraient d'ailleurs l'équilibre financier du système de retraite par répartition. Les dispositions de la convention 190 de l'OIT contre toutes les violences et le harcèlement au travail, y compris les violences sexistes et sexuelles, doivent enfin être mises en œuvre.

Pour l'environnement, des droits et prérogatives supplémentaires doivent être donnés aux représentants du personnel afin d'agir pragmatiquement et efficacement pour exercer leur mandat.

Ensemble les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse rappellent leur opposition à toute atteinte au principe de solidarité nationale avec la réforme du RSA ainsi qu'à la dégressivité des allocations chômage qui conduisent à stigmatiser les précaires ou privé.e.s d'emplois.

Ces propositions renforceraient l'équilibre financier du système de retraite par répartition, préservant et renforçant notre système de protection sociale collective.

Nous ne tournerons pas la page : ensemble, uni.es et déterminé.es pour gagner le retrait de la réforme et pour le progrès social, construisons partout les grèves et les manifestations le 6 juin !

Préparons la mobilisation du 6 juin et interpellons nos député.es pour le vote du 8 juin en allant et partageant le site intersyndical : <https://jusquauretrait.fr>





Dématérialisation et fermeture des guichets précarisent nos retraités !



Depuis plusieurs mois, les alertes se multiplient sur les difficultés croissantes d'accès aux droits liées à la dématérialisation des démarches administratives. Défenseur des droits, Cimade, centres sociaux, tous décrivent les mêmes histoires : un passage obligatoire par Internet pour une prise

de rendez-vous ou l'activation de certains droits, des serveurs téléphoniques saturés par des requêtes concernant des situations qui n'ont pas été prévues par le formulaire, des personnes qui n'ayant pas accès à Internet se déplacent aux permanences de guichets aux plages horaires qui ont été restreintes, pour être orientées à nouveau sur un site ou une adresse mail...

Si cette situation n'est malheureusement pas nouvelle, elle devient d'autant plus critique que la dématérialisation s'accélère dans des domaines aussi variés que l'accès aux soins, aux prestations sociales, à l'emploi, à la formation, etc.

Accès aux droits

Aujourd'hui, en France, des retraités se retrouvent **en grande précarité en raison de difficultés d'accès à leurs droits** du fait des difficultés extrêmes rencontrées par beaucoup de retraités suite à la dématérialisation totale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et à l'absence d'interlocuteurs physiques.

Peu à l'aise avec le numérique, désorientées par une procédure administrative longue et complexe et sans interlocuteurs physiques, ces personnes se retrouvent de fait privées **pendant des mois de leurs retraites**. Une situation indigne qui entraîne certaines de ces personnes dans la précarité, laissant un grand nombre d'utilisateur(s) en situation de nonaccès à ses droits.

Une enquête réalisée par 60 Millions de consommateurs en partenariat avec le Défenseur des droits montre à quel point les services publics sont injoignables par téléphone, et concernant l'assurance retraite, à quel point il est difficile d'obtenir des renseignements pertinents.

Absence de guichets physiques, défaillances institutionnelles, impossibilité de réaliser des démarches essentielles... Tout cela allonge les délais de traitement des dossiers qui plongent les retraités dans l'inquiétude et la précarité.

Sans pension pendant des mois, certains ne peuvent plus payer leurs loyers ou sont contraints d'avoir recours à l'aide alimentaire. C'est leur dignité qui est bafouée.

Quelles solutions sont possibles ?

- **la réouverture d'agences de proximité** avec des conseillers formés à gérer toutes les situations
- la possibilité de prendre des rendez-vous par téléphone et l'augmentation des créneaux de rendez-vous
- **le respect du cadre légal** : fin de demandes de documents non nécessaires, des refus injustifiés et des contrôles administratifs abusifs
- des mesures concrètes pour lutter contre le non-recours aux droits et **favoriser « l'aller vers »**
- une reconnaissance de l'accompagnement effectué par le secteur associatif.

Ces difficultés pénalisent tout le monde, et en premier lieu les retraités et les plus précaires pour qui elles sont un facteur de marginalisation supplémentaire. Elles révèlent que les enjeux d'inclusion numérique ne sont aujourd'hui pas suffisamment pris en compte dans nos politiques publiques. Plus largement, elles nous interpellent sur le modèle de société que nous voulons construire à l'ère du numérique.

Bernard ROBIN
Membre du Secrétariat de l'USRAF CGT





Pour l'augmentation des pensions, le 15 juin 2023 Rassemblements dans toute la France

Les prix flambent...

L'inflation de 2,9 % des 4 premiers mois de l'année de 2022, année électorale, et la mobilisation des retraités-es le 24 mars, ont incité le gouvernement à accorder **une augmentation de 4 % au 1^{er} juillet**, ce qui a compensé en partie l'inflation de 4,5 % entre le 1^{er} janvier (date de la dernière revalorisation des pensions) et le 1^{er} juillet.

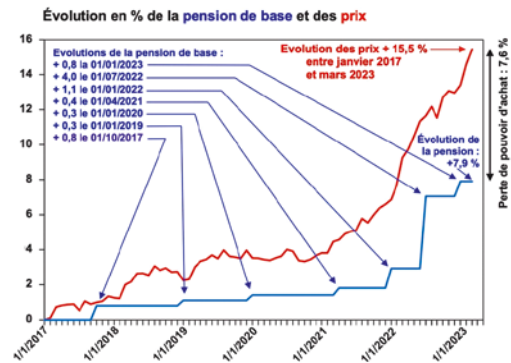
L'inflation de 2,8 % des 4 premiers mois de l'année de 2023 ne tracasse pas le gouvernement, il n'y a pas d'élection en vue...

Pourtant, depuis un an, les prix des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %, ...

Les retraité-es sont de plus en plus pauvres :

- 13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,
- 22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales.

... mais les pensions ne suivent pas les prix



- **Qui** a promis, pour se faire élire en 2017 « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraité-es sera préservé » ?
- **Qui**, une fois élu, a aussitôt baissé de 1,7 % les pensions de 30 % des retraité-es en augmentant la CSG ?
- **Qui**, en 6 ans, a fait baisser le pouvoir d'achat des retraité-es de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ?

C'est la même personne, le président Emmanuel Macron !

Augmentation de toutes les pensions : c'est tout de suite !

Les prix flambent : c'est maintenant que les pensions de base et complémentaires doivent augmenter

Les retraité-es ne peuvent pas attendre le 1^{er} janvier 2024 pour une augmentation de leur pension.

L'argent, il y en a, la preuve : les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1^{er} semestre 2022 (+ 24 %).

Mobilisation le 15 juin !

Pour :

Dans l'immédiat :

Nous revendiquons une revalorisation immédiate de toutes les pensions, y compris les complémentaires AGIRC-ARRCO, MSA, IRCANTEC, fonctionnaires, ... pour compenser l'inflation depuis le 1^{er} janvier.

Au-delà :

- **des mesures de rattrapage** des pertes du pouvoir d'achat constatées depuis au moins 2017,
- **une pension au minimum au SMIC**,
- **l'indexation des pensions selon le salaire moyen**, ce qui assure la solidarité entre les retraités et les salariés.

Nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires défendent notre système de retraite, agissent pour défendre le montant des pensions actuelles et nouvelles.

Nos 9 organisations appellent à toutes les mobilisations interprofessionnelles de l'intersyndicale contre la retraite à 64 ans et la durée de cotisations à 43 ans.

TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél. : 01 41 56 04 04

Courriel : usrairfrancecgt@gmail.com - Administration : 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - Imprimé par Rivet Presse Édition Limoges.

